

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/311

SEJOURS ETE 2021 - TARIFICATION

CONSIDERANT que la Ville souhaite permettre l'accès au plus grand nombre aux séjours d'été,
VU l'avis favorable de la commission « Enfance-Famille-Jeunesse » en date du 3 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine ABAZIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau »,

• RECONDUIT LES TARIFS « LANDIVISIENS » TELS QUE VOTES EN 2020 SANS AUGMENTATION ET DE MAINTENIR LA FORMULE « COUP DE POUCE » AUX FAMILLES LANDIVISIENNES :

SEJOURS ETE 2021		
Lieux - Thèmes	Landivisien	Extérieur
BRASPARTS - 4/6 ans (MS/GS) - Le mini camp des Korrigans Du 7 au 9 juillet 2021 - Logement en auberge 15 places : 12 places – 4/5 ans + 3 places ado - 14/16 ans « Découverte de l'animation »	72 €	90 €
ILE DE BATZ 7/15 ans (primaire/collège) - Equit'action Du 12 au 16 juillet 2021 - 12 places - Logement en auberge	198 €	230 €
ILE DE BATZ 8/11 ans (du CE2 au CM2) - Bicycl'action Du 12 au 16 juillet 2021 - 10 places - Logement en auberge	177 €	207 €
ILE DE BATZ 11/17 ans (collège/lycée) – Ca tourn'action Du 12 au 16 juillet 2021 - 8 places - Logement en auberge	172 €	201 €
SANTEC 7/11(primaire) - Gliss' Du 19 au 23 juillet 2021 -12 places - Logement sous tentes	144 €	170 €
SANTEC 12/17 ans (collège / lycée) – Gliss' Du 19 au 23 juillet 2021 - 12 places - Logement sous tentes	144 €	170 €
SANTEC 8/11 (primaire) – Paddle' Du 26 au 30 juillet 2021 -12 places - Logement sous tentes	144 €	170 €
SANTEC 12/17 ans (collège/lycée) – Paddle' Du 26 au 1 ^{er} août 2021 - 12 places - Logement sous tentes	180 €	210 €

Quotient familial CAF 2020/2021	Déduction séjour
< et égal à 300 €	- 8.50 €/jour
Entre 301 et 400 €	- 7.00 €/jour
Entre 401 et 500 €	- 5.00 €/jour
Entre 501 et 700 €	- 3.00 €/jour
Entre 701 et 900 €	- 1.50 €/jour

- **MAINTIENT LA DEGRESSIVITE A PARTIR DU 2^E ENFANT (SAUF POUR LE MINI SEJOUR DE BRASPARTS) :**
 - 2^E ENFANT INSCRIT AU SEJOUR : - 39 €
 - 3^E ENFANT INSCRIT AU SEJOUR : - 54 €
- **APPROUVE LA NECESSITE D'APPLIQUER LES PROTOCOLES SANITAIRES « COVID-19 » ENTRAINANT :**
 - UN NOMBRE DE PLACE LIMITE ;
 - UNE SEULE INSCRIPTION PAR ENFANT ET PAR SEJOUR A ADRESSER PAR MAIL ;
 - UNE VALIDATION DEFINITIVE DE L'INSCRIPTION A RECEPTION DU PAIEMENT DE LA FACTURE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	25
CONTRE	4

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 07 JUIN 2021
Et de la publication, le... 07 JUIN 2021
Fait à Landivisiau, le... 07 JUIN 2021
Le Directeur Général des Services
Pascal NANTEL

